

INFORMATION GENERALE - Coronavirus, situation au 3 juillet

Briguet Anne

ven. 03.07.2020 14:38

À : CITE_GRP_ToutesLesAdresses <CITE_GRP_ToutesLesAdresses@eben-hezer.ch>;

Bonjour,

A l'aube du week-end, voici une fois encore quelques informations en lien avec la crise COVID.

En préambule, nous dirions que l'évolution de la situation sanitaire actuelle est plutôt inconfortable en ce qui concerne la poursuite – ou non – de l'application des mesures de dé-confinement. Vous l'avez sans doute vu/lu, le nombre de cas est en constante augmentation depuis une dizaine de jours, sans que l'on puisse toutefois encore – à ce stade – parler de 2^{ème} vague. Une fois de plus nous devons donc agir avec discernement et humilité, rester vigilant sans s'affoler, le tout en respectant les directives cantonales et fédérales en vigueur.

Lors de l'une des récentes conférences de presse de la Confédération, une conseillère fédérale a mentionné quelque chose qui semble traduire exactement la situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui : « La question n'est pas de savoir ce que nous pouvons faire, mais bien comment nous devons le faire ». Vous êtes à cet effet nombreux à vous interroger sur ce que peuvent faire les résidents ou comment vous devez réagir dans telle ou telle situation, et nous tentons à chaque fois d'y répondre avec le plus de clarté possible, en fonction de nos connaissances. Ce que nous pouvons redire – et nous savons que vous le faites très souvent – c'est l'importance d'agir avec discernement, bon sens et en tenant compte du contexte et du besoin du résident.

Bien entendu certains points n'appellent à aucune discussion, si l'on pense par exemple à l'obligation du port du masque ou au respect des règles en matière d'hygiène. Mais pour ce qui concerne un nombre important d'autres points il y a lieu de discuter, de peser le pour et le contre, de consulter... Vous le faites parfaitement bien – nous vous en remercions infiniment - et nous vous encourageons donc à continuer à le faire.

Quelques précisions, néanmoins, en matière de :

- **Soirée des collaborateurs :**

Elle est prévue le vendredi 6 novembre prochain. Les directives actuelles ne nous permettent à ce jour pas de prendre position de façon suffisamment claire pour savoir si nous pouvons la maintenir ou si, au contraire, nous devons l'annuler. Nous vous proposons donc de bien vouloir maintenir cette date dans votre agenda et de notre côté nous vous donnerons des nouvelles aussi vite que possible.

- **Fêtes institutionnelles :**

Nous avons déjà communiqué que nous allons renoncer à la fête de l'automne. Concernant la fête de Noël – car il y aura bien entendu une fête de Noël – nous sommes en train de réfléchir à une version « covid-compatible » au cas où le virus sévissait encore à la fin de l'année. Pour cela aussi, nous communiquerons en temps voulu.

- **Ventilateurs :**

L'approche des canicules coïncide souvent avec l'installation de ventilateurs au sein des locaux. Une directive vient de tomber à ce sujet, à savoir l'interdiction d'installer des ventilateurs dans les locaux (bureaux, groupes de vie), sauf si ces derniers ne sont occupés que par une personne. Il s'avère en effet que les ventilateurs activeraient la propagation du virus par le renvoi de gouttelettes (salive par exemple) vers les personnes présentes dans la pièce. Par contre, cette interdiction ne concerne pas les systèmes de climatisation.

- **Port du masque :**

La directive en vigueur demeure, à savoir l'obligation pour le personnel de l'accompagnement de porter un masque (un masque chirurgical homologué et non en tissu) sur le site de l'institution (à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments), et ce si la distance de 1,5 m ne peut pas être respectée. N'oubliez également pas de vous munir d'un masque si vous quittez le périmètre de l'institution.

Depuis lundi prochain, 7 juillet, il sera de plus obligatoire de porter un masque dans les transports publics. Nous tenons ainsi à préciser que les résidents ne pourront emprunter les transports publics que s'ils sont aptes à porter un masque.

- **Test :**

Nous vous rappelons que vous devez impérativement vous faire tester si vous manifestez un ou plusieurs symptômes en lien avec le virus (toux, fièvre, mal de gorge, perte de goût ou d'odorat, etc). Dans l'intervalle, il est indispensable que vous informiez votre responsable hiérarchique et Mme Krieger et que vous restiez chez vous jusqu'à ce que vous ayez reçu le résultat du test.

Pour ce qui concerne les résidents, il est du ressort du personnel de l'accompagnement de signaler au service médical tout résident qui manifesterait un des symptômes mentionnés ci-dessus.

- **Séjours à l'étranger/quarantaine :**

Une quarantaine de 10 jours doit être appliquée à votre retour en Suisse si vous avez séjourné dans un certain nombre de pays (Afrique du Sud, Arabie Saoudite, Argentine, Arménie, Azerbaïdjan, Bahrein, Bélarus, Bolivie, Brésil, Cabo Verde Chili, Colombie, USA, Honduras, Irak, Israël, Kosovo, Koweït, Moldova, Macédoine du nord, Oman, Panama, Pérou, Qatar, République dominicaine, Russie, Serbie, Suède, Iles Turques et Caïques).

Nous vous demandons d'adopter la plus grande prudence si vous décidez de vous rendre dans un de ces pays et de respecter la quarantaine demandée. Nous vous informons néanmoins que la quarantaine que vous devriez éventuellement passer à votre domicile ne sera en aucun cas couverte par nos assurances et qu'en résumé vous ne serez pas payé.

Organisation de camps avec les résidents

Nous maintenons ce qui a été décidé, à savoir que les camps en Suisse peuvent être organisés sans autorisation particulière.

Par contre, pour ce qui concerne l'organisation de camps à l'étranger, vous devez tout d'abord demander l'aval d'un des membres de la cellule de crise.

Pour terminer et vous l'aurez compris, nous privilégions la prudence par rapport à la poursuite des mesures de dé-confinement. L'approche des vacances d'été, donc l'absence (et c'est bien normal !!!) d'un bon nombre de collaborateurs durant cette période nous incite à adopter la plus grande réserve et à ne pas relâcher notre attention. Vous avez fait d'innombrables efforts, vous avez géré la situation de façon incroyable, de telle façon que l'institution a été plutôt épargnée. Il serait donc vraiment dommage que nous mettions aujourd'hui en péril ce magnifique travail d'équipe par un assouplissement supplémentaire et trop rapide de nos directives... non ☺ ?

Nous restons comme toujours à disposition et vous souhaitons un agréable week-end. A la semaine prochaine.

Bien à vous.

Fondation Eben-Hézer
Cité du Genévrier
Anne Briguet
Membre de la Direction
Adjointe de direction &
resp. de la communication
1806 St-Légier
021/558.23.02

